

# REGLEMENT DE LA COURSE

## CONCURRENTS

La course Cités Run est organisée par le Tauzin - Maison de quartier - centre social. C'est une épreuve sportive organisée sur la Commune de Bordeaux, ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés.

## ORGANISATION GENERALE DU DEPART

Course de 10 Km : départ le 15 septembre 2019 à 10h00.

Lieu de départ : Place Emile Gentil, rue du Grand Maurian S'-Augustin Bordeaux.

## INSCRIPTIONS

- En ligne ;
- Par courrier avant le 13 septembre 2019 ;

Les inscriptions sont à adresser à :

**Cités Run - le Tauzin - Maison de quartier - centre social**  
**50 rue du Tauzin – 33000 BORDEAUX**  
**Chèque Libellé à l'ordre du Tauzin.**

- A la maison de quartier du Tauzin jusqu'au 13 septembre 2019.

Tarifs : 10€ le 10 km et 12€ le jour même. Un certificat médical est obligatoire.

## INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARDS

Le dimanche 15 septembre 2019 de 8h à 9h45 à l'Eglise S'-Augustin. Tout engagement est ferme et définitif - il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Fin des inscriptions 9h45.**

## ANNULATION DE COURSE

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## DOSSARD

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par quatre épingles fourni par vos soins. Il ne devra en aucun cas être réduit ni découpé ni plié sous peine de disqualification.

## CERTIFICATS MEDICAUX

Les licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme (Athlé-compétition, Athlé-Loisirs running, Pass-Running) FSGT, FSCF et UFOLEP portant la mention « Athlétisme » et FF Triathlon devront impérativement noter le numéro de licence sur le bulletin d'inscription et y joindre la photocopie.

Les coureurs non licenciés français ou étrangers devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

## ATTENTION

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

## ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

## RAVITAILLEMENT

Au Parc de la Béchade et à l'arrivée dans l'école Louis Loucheur.

## PARCOURS

Une boucle de 10 Km dans St-Augustin, les cités « Carreire-Loucheur-Quintin-Tauzin » ainsi que dans l'enceinte des hôpitaux Pellegrin, Charles Perrens, de l'Université de Bordeaux Campus d'Excellence, de l'Etablissement Français du Sang Aquitaine-Limousin et dans le jardin de la Béchade.

## SIGNALISATION

Rubalise, fléchage en hauteur. Le kilométrage sera précisé tous les kilomètres.

## SANITAIRES

A proximité de la zone départ-arrivée, signalées par fléchages.

## ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la GROUPAMA couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de la Cités Run. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## LIMITE D'AGE

A partir de 16 ans – Cadets à Vétérans.

Pour les mineurs, fournir une autorisation parentale.

## RECOMPENSES

Course 10 Km – hommes et femmes toutes catégories.

Récompenses pour les cadets, juniors, espoirs, séniors et vétérans.

Il n'y a pas de cumul de récompenses.

Challenge par équipe : les 3 premières seront récompensées.

## SECURITE

La sécurité de la course est assurée par la Police Municipale de Bordeaux et des commissaires bénévoles qui seront identifiés par un maillot de l'organisation.

## UTILISATION D'IMAGE

J'autorise la capture et la diffusion de photos et de vidéos pour servir à notre communication interne et externe de l'association de la Maison de Quartier du Tauzin (publication de presse, blog, site internet) sur lesquelles je figure.

## CNIL

Conformément à la loi informatique du 06-01-1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux données personnelles vous concernant par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom adresse et si possible numéro de dossard.

## CONCLUSION

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.